

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ **03.88.70.62.28**

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

**Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 6 Février 2021

Sous la Présidence de M. Marcel BLAES

Nombre de conseillers : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers Présents : 8 au moment du vote

Date de convocation : 1er février 2021

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean-Louis – AURORE Andres - FRITZ Julien -

Excusés : BIANCHI Nathalie DIETRICH Nathalie – HEIM Raphaël

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultats du vote : 8 à l'unanimité des membres présents

Objet : Attribution du marché de prestations intellectuelles – Révision du PLU de la commune de Hengwiller - 2021- 01- 03 -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'avancement de la démarche de recherche d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme :

Restitution de la démarche de consultation – éléments de présentation :

Dans le cadre de la consultation lancée le 15/10/2020 pour le choix du bureau d'études spécialisé en urbanisme concernant la révision du PLU, 10 offres ont été réceptionnées le 16/11/2020. Le marché a été passé en procédure adaptée et comporte une tranche ferme et cinq tranches optionnelles. Il ne fait pas l'objet d'un fractionnement en lots.

N° Pli	Nom du candidat	Montant tranches ferme+optionnelles (€ HT)
1	INITIATIVE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT	Candidature non admise
2	ECOLOR	47 100,00
3	ESPACES ET TERRITOIRES	60 500,00
4	OTE INGENIERIE	44 890,00
5	URBASSISTANCE	42 495,00
6	NORD EST GEO ENVIRONNEMENT	65 520,00
7	EOLIS	44 525,00
8	IN SITU	44 250,00
9	ELVIA GOUP	44 490,00
10	VB PROCESS	37 475,00

L'ATIP, assistant à Maîtrise d'ouvrage, a établi l'analyse des offres et l'a présentée lors d'une réunion dédiée en date du 22/12/2020.

Suite à cette présentation, il a été décidé de retenir l'offre du candidat VB PROCESS (groupement avec Bruno KUBLER et le Cabinet WAECHTER). Cette offre est la mieux classée selon les critères énoncés au règlement de la consultation (valeur technique de l'offre et prix des prestations).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres et les éléments ayant conduit à ce positionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VU la délibération de prescription du 15 septembre 2020 décidant de procéder à la révision du PLU de Hengwiller ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la présentation de l'analyse des offres en séance ;

Décide :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'attribuer le marché de prestations intellectuelles au groupement **VB PROCESS – Bruno KUBLER – Cabinet WAECHTER pour un montant total de 37 475,00 €HT (tranches ferme + optionnelles) ;**
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les marchés de services nécessaires à la mise en œuvre de l'opération ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution du marché de prestations intellectuelles, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toutes natures nécessaires à la réalisation du projet ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document concourant au financement de ce projet et notamment les demandes de subventions
- D'inscrire une partie de la dépense sur le budget primitif 2021 de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Marcel BLAES

